

# Examens et résultats L2

## INFORMATIONS UTILES

- [Charte des examens](#)
- [Arrêté de jury L2 psychologie](#)
- [Modalités visées par le CEVU et adoptées par le CA](#)
- [Règles de compensation et de validation en Licence \(L1/L2/L3\).](#)
- **Règle de "la note max":**

Depuis l'année universitaire 2014-15, la règle de "la note max" est mise en place. Dans le cas où un étudiant doit repasser une matière aux rattrapages, car non validée en première session, il sera dorénavant conservée la meilleure des deux notes obtenues.

Sur le relevé de notes de 2ème session, apparaîtra alors la note obtenue lors des rattrapages, mais la moyenne calculée à l'UE tiendra compte de la meilleure des deux notes.

## CALENDRIER DES EXAMENS

- [Examens de L2 psychologie de décembre/janvier 2018](#)
- [Examens de L2 psychologie de mai 2018](#)
- Examens de L2 psychologie de juin 2018 ([voir page accueil](#))

## CONSULTATION DES RÉSULTATS

- Cliquez [ici](#) pour connaître la procédure de consultation de vos résultats;
- Cliquez [ici](#) pour accéder à la page des résultats aux examens.

*Nota Bene: Si votre résultat sur l'année est "accès étape", cela signifie que vous êtes autorisé à un passage conditionnel au niveau supérieur. Attention, vous devrez donc vous inscrire administrativement et pédagogiquement aux deux niveaux.*

## DEMANDE DE CONSULTATION DES COPIES D'EXAMENS

Les étudiant(e)s souhaitant consulter leur(s) copie(s) d'examen(s) ou faire une réclamation, **doivent impérativement déposer au secrétariat une demande** (les formulaires sont disponibles dans le présentoir à l'extérieur du secrétariat), mentionnant:

- les coordonnées de l'étudiant(e);
- le code et l'intitulé exacts de l'enseignement concerné;
- le nom de l'enseignant à qui la demande est à adresser.

Il est important de noter que les étudiant(e)s doivent adresser **une demande par matière et par enseignant**.

Mis à jour le 18 juin 2018

<https://dep-psycho.parisnanterre.fr/licence-2/examens-et-resultats/examens-et-resultats-l2-432047.kjsp?RH=13547>

